

«Roms et Jenisch sont très différents»

> Nomadisme
La fondation «Assurer l'avenir des gens du voyage» demande plus de places réservées

> Son directeur
souligne la différence entre Gitans suisses et étrangers

Valérie de Graffenried

La polémique déclenchée en Valais par un mariage gitan (LT du 30.07.2012) remet en lumière la problématique des aires réservées aux gens du voyage. L'avocat Urs Glaus, directeur de la fondation «Assurer l'avenir des gens du voyage suisses», entre dans la danse.

Le Temps: Les tensions ont été vives à Collombey-Muraz. Les Gitans ont occupé un champ qu'ils ont laissé plein d'excréments et de débris. Comprenez-vous les réactions hostiles et l'agitation de politiciens? Le PDC prône par exemple une «loi pour les gens du voyage» qui autorise la police à intervenir avec fermeté en cas de comportements fautifs, jusqu'à la confiscation de caravanes.
Urs Glaus: Durcir les lois ou en créer de nouvelles ne sert à rien. Il faut chercher des solutions et avant tout décrire la situation en créant des aires spécialement aménagées pour eux. La fondation le revendique depuis 1998, mais peu de choses bougent. La volonté politique man-

que. Les réactions hostiles découlent aussi d'une méconnaissance de la culture et de la mentalité des Gitans. Les gens du voyage suisses sont à 90% des Jenisch. Ils ont un mode de vie très différent des gens du voyage étrangers, surtout des Roms, comme c'était le cas en Valais. Les Roms considèrent par exemple les toilettes comme quelque chose d'impur et vont parfois jusqu'à détruire les installations sanitaires. Ils préfèrent faire leurs besoins dans la nature. Cela fait partie de leur culture. Mais, je l'admets, je n'arrive pas à expliquer pourquoi ils ne laissent pas le champ dans l'état dans lequel ils l'ont trouvé.

– Est-il acceptable, dans ce cas précis, que les Gitans aient occupé illégalement un champ parce qu'ils jugeaient l'aire de Martigny qui leur était réservée «trop venteuse»?

– Je ne peux pas me prononcer sur ce point. Je ne connais pas leurs motivations exactes.

– Combien d'aires de séjour et de transit réservées aux Gitans existe-t-il en Suisse?

– Pour les gens du voyage suisses, il existe 14 aires de séjour (242 places), ce qui suffit tout juste pour un tiers d'entre eux. Il en faudrait 26 supplémentaires. Les aires de transit ont elles chuté ces dix dernières années de 51 à 42. Des cantons, comme Lucerne, en ont fermé. Selon les estimations de la fondation, qui se base sur une expertise, il en faudrait 39 de plus.

– Quels sont les principaux obstacles à la création de places: les idées reçues sur les Gitans ou des problèmes d'aménagement du territoire?

– Les préjugés! Les questions de terrain sont souvent d'ordre technique et donc résolubles. Même des cantons comme Genève, où dénicher des terrains s'avère difficile, arrivent à trouver des solutions. Mais selon nos critères (taille, accessibilité, prix de location, aménagement du territoire), la plupart des aires en Suisse restent de qualité insuffisante.

– Quel est le canton qui a la meilleure politique en matière d'aire réservée aux Gitans?

– Le canton d'Argovie est un bon exemple. Comme d'autres cantons, il a développé un concept accepté à tous les niveaux politiques et le met en place petit à petit. Cinq places de transit ont été créées et deux sont encore en projet. Dans l'idéal, il faudrait un service cantonal pour les gens du voyage dans chaque canton.

– Les Grisons ont une aire de transit réservée exclusivement aux gens du voyage étrangers. A quoi cela rime-t-il? Les aires de Suisse romande et du Tessin sont presque uniquement utilisées par des étrangers depuis des années...

– Les modes de vie sont différents et les Grisons ont créé ces aires après avoir dû faire face à des problèmes. Il y a aussi des aires spécifiques pour Gitans étrangers à Martigny et au Tessin. Pour la Commission fédérale contre le racisme, faire la différence entre gens du voyage suisses et étrangers est discriminatoire. Mais je le répète: Roms et Jenisch sont très différents. C'est un fait. A mon avis, il est indispensable de créer, petit à petit, quelques places pour les gens du voyage étrangers. En Suisse centrale, en Suisse orientale et en Suisse romande.

– Il a été question de recourir à d'anciennes installations militaires pour placer les Gitans. Mais désormais ce sont les requérants d'asile en surnombre qui y sont installés. Une concurrence?

– Effectivement. Les places sont toujours plus difficiles à obtenir.

– Le Conseil de l'Europe vient d'épingler la Belgique pour ne pas mettre suffisamment de terrains d'accueil à

la disposition des gens du voyage. «Cela les expose à des expulsions dans des conditions indignes», dénonce-t-il. Que vous inspire cette décision?

– Je ne peux pas juger car je ne connais pas bien la situation qui prévaut en Belgique.

– Songez-vous à intervenir juridiquement pour obtenir une condamnation de la Suisse et davantage de places par la force?

– Non. Même en tant qu'avocat, je trouve que cela ne servirait à rien. Nous cherchons des solutions sur le plan politique, à travers le dialogue.

150 000 fr. par an

La fondation a été créée par la Confédération en 1997. Dotée d'un capital de 1 million, elle reçoit une contribution d'exploitation annuelle de 150 000 francs. Son but est de garantir et d'améliorer les conditions de vie des gens du voyage en Suisse et de contribuer à préserver leur identité culturelle. Son conseil de fondation comprend onze membres: cinq représentants des gens du voyage, deux de la Confédération, deux des cantons et deux des communes. C'est Markus Notter, l'ex-conseiller d'Etat socialiste zurichois, qui la préside. La fondation est notamment à l'origine de l'expertise du 27 mars 2002 de l'Office fédéral de la justice concernant la reconnaissance des gens du voyage en tant que minorité nationale. **V. de G.**

Deux types de places

► **Aire de séjour:** sert de lieu de séjour stationnaire, surtout pendant les mois d'hiver. Les gens du voyage y louent une place à l'année et vivent dans des constructions simples, comme des chalets en bois, des mobile homes ou des caravanes. Dans les communes où se trouvent ces aires, les gens du

voyage y sont inscrits à l'année et leurs enfants vont à l'école.

► **Aire de transit:** sert à un séjour de courte durée, jusqu'à un mois, pendant les déplacements d'été. Selon la fondation, elle doit être équipée de l'infrastructure nécessaire aux besoins quotidiens. **LT**

Panorama

Diplomatie

Fermeture critiquée

L'ambassade de Suisse pour le Guatemala, le Honduras et le Salvador devrait fermer d'ici à mi-2013. Plusieurs ONG actives en Amérique centrale ont protesté contre cette fermeture, arguant du rôle important de la représentation pour le respect des droits humains et le maintien de la paix dans ces pays réputés dangereux. (ATS)

Suisse

Don d'organes en question

La Confédération étudie comment le nombre de dons d'organes pourrait être augmenté. Le Conseil fédéral prévoit de présenter un rapport d'ici à la fin de l'année. De son côté, la caisse maladie Assura a lancé un sondage, controversé, pour connaître l'avis de la population. (ATS)

Prix de l'électricité

Le Tribunal fédéral atténue la baisse du prix de l'électricité de 2009. Il a corrigé une décision de la Commission fédérale de l'électricité, qui avait contraint les centrales à accepter une réduction de 89 millions de francs. (ATS)

Alpes

Légendaire hélice retrouvée

En novembre 1946, un avion militaire américain avait dû se poser en urgence dans les Alpes bernoises en raison du brouillard et du vent. Près de 66 ans plus tard, trois jeunes hommes ont retrouvé l'hélice du Dakota C-53, a révélé jeudi la TV alémanique SF. (ATS)